



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

**ARC/22/REP/Rev.1**

**Malabo  
(Guinée  
équatoriale)**

**11-14 avril 2022  
(session hybride)**

# **RAPPORT**

## **Trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique**

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2022

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de l'Organisation ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

<b>Table des matières</b>	<b>Pages</b>
<b>Résumé des principales recommandations</b> .....	6
	<b>Paragraphes</b>
<b>Questions liminaires</b> .....	1-16
<b>Questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et régionales</b>	
Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace .....	17-18
Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience.....	19-20
Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique.....	21-22
Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine .....	23-24
Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs.....	25-28
<b>Questions relatives au Programme et au budget</b>	
Résultats régionaux, priorités, les <i>quatre améliorations</i> et les objectifs de développement durable.....	29-32
Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation .....	33-35
Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique.....	36-37
<b>Autres questions</b>	
Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Afrique .....	38
Questions finales .....	39
Questions diverses .....	40-59
<b>ANNEXES</b>	
	<b>Pages</b>
Annexe A: Ordre du jour .....	24-25
Annexe B: Liste des documents.....	26-27
Annexe C: Déclaration ministérielle.....	28-33

## États Membres de la FAO dans la région Afrique

Afrique du Sud	Guinée	République centrafricaine
Algérie	Guinée équatoriale	République démocratique du Congo
Angola Bénin	Guinée-Bissau	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Kenya	Rwanda
Burkina Faso	Lesotho	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Libéria	Sénégal
Cabo Verde	Libye	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Soudan du Sud
Djibouti	Maurice	Swaziland
Égypte	Mauritanie	Tchad
Érythrée	Mozambique	Togo
Éthiopie	Namibie	Tunisie
Gabon	Niger	Zambie
Gambie	Nigéria	Zimbabwe
Ghana	Ouganda	

## Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

Première	Lagos (Nigéria), 3-12 novembre 1960
Deuxième	Tunis (Tunisie), 1 <sup>er</sup> -10 novembre 1962
Troisième	Addis-Abeba (Éthiopie), 3-15 septembre 1964
Quatrième	Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-19 novembre 1966
Cinquième	Kampala (Ouganda), 18-29 novembre 1968
Sixième	Alger (Algérie), 17 septembre - 3 octobre 1970
Septième	Libreville (Gabon), 14-30 septembre 1972
Huitième	Rose Hill (Maurice), 1 <sup>er</sup> -17 août 1974
Neuvième	Freetown (Sierra Leone), 2-12 novembre 1976
Dixième	Arusha (République-Unie de Tanzanie), 18-28 septembre 1978
Onzième	Lomé (Togo), 16-27 juin 1980
Douzième	Alger (Algérie), 22 septembre - samedi 2 octobre 1982
Treizième	Harare (Zimbabwe), 16-25 juillet 1984
Quatorzième	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 2-11 septembre 1986
Quinzième	Moka (Maurice), 26 avril - 4 mai 1988
Seizième	Marrakech (Maroc), 11-15 juin 1990
Dix-septième	Accra (Ghana), 20-24 juillet 1992
Dix-huitième	Gaborone (Botswana), 24-28 octobre 1994
Dix-neuvième	Ouagadougou (Burkina Faso), 16-20 avril 1996
Vingtième	Addis-Abeba (Éthiopie), 16-20 février 1998
Vingt et unième	Yaoundé (Cameroun), 21-25 février 2000
Vingt-deuxième	Le Caire (Égypte), 4-8 février 2002

Vingt-troisième	Johannesburg (Afrique du Sud), 1 <sup>er</sup> -5 mars 2004
Vingt-quatrième	Bamako (Mali), 30 janvier - 3 février 2006
Vingt-cinquième	Nairobi (Kenya), 16-20 juin 2008
Vingt-sixième	Luanda (Angola), 3-7 mai 2010
Vingt-septième	Brazzaville (Congo), 23-27 avril 2012
Vingt-huitième	Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014
Vingt-neuvième	Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-8 avril 2016
Trentième	Khartoum (Soudan), 19-23 février 2018
Trente et unième	Victoria Falls (Zimbabwe) (session en visioconférence), 26-28 octobre 2020
Trente-deuxième	Malabo (Guinée équatoriale) (session hybride), 11-14 avril 2022

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

### **QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL**

#### **Questions relatives au Programme et au budget**

- *Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable* (paragraphe 29 à 32)
- *Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation* (paragraphe 33 à 35)
- *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique* (paragraphe 36 et 37)

#### **Autres questions**

- *Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Afrique* (paragraphe 38)
- *Date et lieu de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Afrique* (paragraphe 39)

### **QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE**

#### **Questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et régionales**

- *Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable* (paragraphe 29 à 32)
- *Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace* (paragraphe 17 et 18)
- *Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience* (paragraphe 19 et 20)
- *Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique* (paragraphe 21 et 22)
- *Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine* (paragraphe 23 et 24)
- *Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs* (paragraphe 25 à 28)
- *Manifestation organisée par le pays hôte: partage d'expérience sur les enjeux liés à la gouvernance forestière* (paragraphe 43 à 50)
- *Séance consacrée au partage d'expérience entre les États membres sur les initiatives qui visent à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté* (paragraphe 51 à 59)

## I. Questions liminaires

### **Organisation de la session**

1. La trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue du 11 au 14 avril 2022. Elle s'est déroulée, à titre exceptionnel, selon des modalités hybrides (à la fois en présentiel dans le pays hôte, la République de Guinée équatoriale, et en visioconférence), en raison de la pandémie de covid-19 et des préoccupations et contraintes liées à la santé publique qui en découlent. Elle a eu lieu après consultation par le Directeur général de la FAO, du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, le pays hôte, et du Groupe régional pour l'Afrique. Étant donné que le Règlement général de l'Organisation présume que les sessions de la Conférence régionale se déroulent en la présence physique des participants, les Membres sont convenus de suspendre toute règle incompatible avec la tenue de la réunion selon des modalités hybrides. La session comportait une réunion des hauts fonctionnaires, qui s'est déroulée les 11 et 12 avril 2022, et une session ministérielle, qui a eu lieu les 13 et 14 avril 2022.

2. Ont assisté à la session 778 délégués de 54 Membres, dont 62 ministres (y compris des vice-ministres), 20 ambassadeurs, ainsi que 28 représentants d'organisations du secteur privé, 31 d'organisations de la société civile et/ou d'organisations non gouvernementales, 34 d'organisations intergouvernementales, 7 d'organisation du système des Nations Unies et 3 de pays ayant le statut d'observateur.

### **Cérémonies d'ouverture**

3. La réunion des hauts fonctionnaires s'est ouverte sur les allocutions de M. Abebe Haile-Gabriel, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO chargé du Bureau régional pour l'Afrique, et de M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement de la République de Guinée équatoriale.

4. M. Abebe Haile-Gabriel a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement de la Guinée équatoriale d'accueillir cette importante session de la Conférence régionale. Il s'est félicité de la gestion collective de la pandémie de covid-19 par les pays et les partenaires, et a invité les Membres à faire preuve de la même souplesse et du même esprit de collaboration pour lutter contre la pandémie silencieuse de pauvreté, de violence et d'insécurité alimentaire et l'extrême vulnérabilité de l'Afrique face aux chocs. Il a également insisté sur la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour honorer les engagements pris par la Commission de l'Union africaine (CUA) dans la Déclaration de Malabo (2014), au vu des résultats indiqués dans le cadre du troisième cycle d'exams biennaux. Il a invité les participants à interagir et à dialoguer autant que possible afin d'examiner les questions importantes pour la région et de recevoir des orientations de la part de la Conférence régionale.

5. M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua a déclaré la réunion des hauts fonctionnaires ouverte, en remerciant la FAO et les Membres d'avoir chargé la République de Guinée équatoriale d'organiser la session. Elle a invité les participants à saisir l'occasion que représente cet espace de dialogue pour examiner les questions et priorités de la région Afrique, en se fondant sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, l'Agenda 2063 de la CUA, les engagements de Malabo et d'autres déclarations de la CUA.

### **Élection du Président et des vice-présidents et nomination du Rapporteur**

6. Les délégués ont élu M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement de la République de Guinée équatoriale, à la présidence de la session. La Présidente a remercié les délégués d'avoir élu la République de Guinée équatoriale, et la FAO pour la qualité de l'organisation de la réunion.

7. La Conférence régionale a élu le Royaume du Maroc à la première vice-présidence et la République du Zimbabwe à la deuxième vice-présidence. Elle a nommé la République du Niger et la République-Unie de Tanzanie aux fonctions de premier et deuxième rapporteurs, respectivement.

## **Adoption de l'ordre du jour**

8. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*annexe A*.

## **Déclaration du Directeur général de la FAO**

9. M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO, a remercié le Gouvernement et le peuple de la République de Guinée équatoriale pour la qualité de l'organisation de cette session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et pour leur accueil chaleureux. Il a souligné le potentiel du continent africain et a mis l'accent sur la nécessité de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. Il s'est félicité de la décision prise par la CUA de proclamer 2022 «Année de la nutrition» et a souligné l'importance que revêtait la Conférence régionale s'agissant d'obtenir des résultats tangibles en ce qui concerne les *quatre améliorations*, dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, des initiatives menées par l'Organisation et des stratégies en cours d'élaboration relatives à la science et à l'innovation ainsi qu'au changement climatique. M. Qu Dongyu a invité les participants à «se dresser comme le *ceiba*» en se positionnant en agents du changement face aux nombreux enjeux concomitants auxquels la région est confrontée, et à continuer à travailler ensemble de manière efficiente, efficace et cohérente, et plus innovante, pour *l'Afrique que nous voulons!* (ARC/20/INF/4)

10. **Déclaration du Président de la République de Guinée équatoriale**M. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, a souhaité la bienvenue aux délégués et s'est félicité de la confiance accordée à son pays s'agissant d'accueillir cette manifestation importante. Il a insisté sur les menaces que représentaient la pandémie de covid-19, le changement climatique, les conflits et les catastrophes naturelles pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique, lesquelles nécessitent que le continent promeuve une transformation résiliente des systèmes agroalimentaires. Il a déclaré que, en dépit de ces immenses défis, le continent africain avait une occasion considérable d'apprendre de ces expériences et de reconstruire en mieux. Il a invité les délégués à mener des débats productifs et à formuler des recommandations pertinentes en faveur de l'éradication de la faim, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources naturelles en Afrique.

## **Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO**

11. M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil de la FAO, a remercié le Gouvernement et le peuple de la Guinée équatoriale pour la qualité de l'organisation de cette session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Il a insisté sur les menaces actuelles qui aggravent les souffrances humaines et l'insécurité alimentaire. Il a félicité la région pour les progrès accomplis à ce jour et a souligné qu'il fallait opérer, de toute urgence, un changement en profondeur, notamment en tirant parti des possibilités offertes par la science et l'innovation et en adoptant une approche plus systémique et plus coordonnée entre les principaux secteurs et parties prenantes. M. Hoogeveen a conclu en soulignant le rôle unique que joue la Conférence régionale pour l'Afrique pour ce qui est d'aider la FAO à remplir sa mission la plus noble et à agir efficacement dans la lutte menée pour libérer le monde de la faim et de la malnutrition, en ne laissant personne de côté (ARC/20/INF/5).

## **Déclaration du Président de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique**

12. M. Anxious Jongwe Masuka, Président de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, a prononcé une déclaration. Il a mis l'accent sur les principales recommandations visant à aider les membres à préserver la sécurité alimentaire et favoriser le développement agricole durable en Afrique. Il a également parlé des événements marquants qui ont influencé ses activités depuis la trente et unième session. Sa déclaration a été mise à la disposition des délégués (ARC/22/INF/6).

## **Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)**

13. M. Gabriel Ferrero y de Loma-Osorio, Président du CSA, a fourni à la Conférence régionale des éléments sur les enjeux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique et a fait part de quelques réflexions sur l'utilité que les accords passés par des États dans le cadre du CSA pouvaient avoir pour la concrétisation, au



niveau national, des améliorations préconisées dans le Cadre stratégique de la FAO. Il a invité chaleureusement les pays d'Afrique n'étant pas encore membres du CSA à rejoindre le Comité et sa grande famille (ARC/22/INF/7).

### **Déclaration de la Commission de l'Union africaine**

14. M<sup>me</sup> Josefa Sacko, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la CUA, a remercié le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour l'excellente organisation de la session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et a présenté les salutations du Président de la CUA aux participants. Elle a exposé l'évolution de plusieurs facteurs menaçant les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition sur le continent, et a souligné la nécessité de viser la souveraineté alimentaire au moyen d'une transformation efficace et efficiente des systèmes agroalimentaires. Elle s'est référée aux engagements pris par la CUA et aux efforts que celle-ci déployait cette année s'agissant de concrétiser une sécurité alimentaire et une nutrition résilientes, ainsi que de favoriser le changement. Compte tenu des faibles progrès signalés dans le rapport relatif au dernier examen biennal, elle a réitéré l'attachement de la CUA à une collaboration accrue avec la FAO et à la mise en œuvre de solutions qui changent la donne, telles que définies dans la position commune que la CUA a énoncée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

### **Déclaration de la porte-parole des organisations de la société civile**

15. M<sup>me</sup> Nse Mico Enriqueta, Vice-Présidente de la Fédération nationale des organisations d'agriculteurs de Guinée équatoriale (FENOCGE), a prononcé la déclaration des organisations de la société civile. Elle a salué la participation de la société civile à la session de la Conférence régionale, sur des questions qui intéressent la région Afrique, et a formulé des recommandations à l'intention de la FAO et des membres. Les délégués peuvent consulter cette déclaration sur la page web de la session (<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc32/documents/fr>).

### **Déclaration du porte-parole du secteur privé**

16. M. Nana Prempeh, Président-Directeur général de GrowForMe, a prononcé la déclaration du secteur privé, rédigée lors de la deuxième édition du dialogue des dirigeants africains du secteur agroalimentaire (AALD 2022), tenue en visioconférence le 3 mars 2022. Les délégués peuvent consulter cette déclaration sur la page web de la session (<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc32/documents/fr>).

## **II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales et régionales**

### **A. Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace**

17. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace* (ARC/22/6). Elle s'est penchée sur les mécanismes existants et les avancées réalisées en ce qui concerne, d'une part, la menace croissante que les maladies zoonotiques représentent pour la santé publique et le progrès socioéconomique à l'échelle mondiale et, d'autre part, la prévention des pandémies.

18. La Conférence régionale:

- i. a reconnu la nécessité pour l'Afrique d'améliorer la participation multisectorielle et d'accroître les efforts coordonnés afin de cerner, dans toute leur complexité, les risques sanitaires à l'interface entre les populations humaines, les animaux et les écosystèmes, et de les gérer efficacement;

- ii. a reconnu aussi qu'il importait d'incorporer l'approche «Une seule santé» et le Plan d'action mondial qui s'y rapporte dans les documents de politique générale et les cadres de coopération globaux, comme le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
- iii. a souligné qu'il était essentiel de renforcer les synergies entre les partenaires techniques et les partenaires financiers s'agissant de prendre en charge les questions relevant de l'approche «Une seule santé»;
- iv. a salué le rôle joué par la FAO à l'interface entre les populations humaines, les animaux et l'environnement, aux niveaux mondial et régional, ainsi que dans l'élaboration du Plan d'action mondial «Une seule santé»;
- v. a approuvé la désignation des centres africains de contrôle et de prévention des maladies, du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (CER) comme mécanismes continentaux de politique générale et de coordination «Une seule santé»;
- vi. a recommandé à la FAO:
  - a. de continuer d'aider les membres à formaliser et à institutionnaliser les plateformes nationales «Une seule santé»;
  - b. d'examiner et d'aligner les politiques régionales et nationales «Une seule santé» afin d'intégrer de manière systématique cette approche à tous les niveaux, de renforcer les systèmes «Une seule santé» et d'améliorer la santé des écosystèmes;
  - c. d'aider ses Membres à inclure l'approche «Une seule santé» dans les activités de programmation liées au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les initiatives de mobilisation de ressources menées par l'intermédiaire de mécanismes de financement novateurs, ainsi dans l'établissement de rapports;
  - d. de créer des plateformes de coordination des politiques dans le cadre de l'approche «Une seule santé» à tous les niveaux (régional, national et infranational) et dans tous les secteurs pertinents;
  - e. d'aider les membres à mettre au point des outils fondés sur des éléments concrets pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et interventions menés dans le cadre de l'approche «Une seule santé»;
- vii. a invité les membres à:
  - a. envisager le Plan d'action mondial «Une seule santé» comme un cadre d'action et l'adapter aux particularités de chaque pays;
  - b. créer des mécanismes de coordination multisectorielle et de gouvernance «Une seule santé», et améliorer l'intégration sectorielle;
  - c. faire en sorte que le recours à l'approche «Une seule santé» bénéficie d'un engagement politique, d'un financement pérenne, d'efforts coordonnés et d'une visibilité accrue;
  - d. contribuer à l'application concrète de l'approche «Une seule santé» au niveau local, au moyen de cadres stratégiques et institutionnels adaptés au contexte;
  - e. mettre en œuvre les plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire et les résultats des ateliers nationaux d'établissement de liens afin de renforcer les capacités nationales en matière de réduction des risques sanitaires mondiaux qui permettent d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et aux pandémies à l'échelon régional;
  - f. envisager la participation du secteur privé et des entreprises agricoles afin de renforcer l'approche «Une seule santé».

## **B. Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience**

19. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience* (ARC/22/8) et s'est penchée sur les meilleures pratiques et l'expérience des pays, à la suite d'une présentation liminaire au sujet des effets macroéconomiques de la pandémie et des répercussions de celle-ci sur les systèmes alimentaires.
20. La Conférence régionale:
- i. a reconnu que la pandémie de covid-19 avait aggravé la situation en matière de sécurité alimentaire, qui avait déjà commencé à se dégrader, et la malnutrition persistante en Afrique subsaharienne, sous l'effet de chocs et de stress multiples et souvent concomitants (conflits/insécurité, extrêmes climatiques, fluctuations et chocs économiques, maladies des végétaux et des animaux, entre autres);
  - ii. a pris note des conséquences néfastes de la pandémie sur les cultures, l'élevage et les pêches, sur les petites et moyennes entreprises (PME) de transformation des aliments et sur les prix des denrées alimentaires de base;
  - iii. a salué le fait que la FAO aidait les pays à prendre des mesures décisives pour faire face à la pandémie, dans le cadre de son Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, et avait mobilisé les investissements initiaux pour mener une action mondiale agile et coordonnée;
  - iv. s'est félicitée du rôle joué par la FAO en Afrique, en collaboration avec la CUA et d'autres partenaires essentiels, pour organiser des dialogues et des réunions régionaux de haut niveau en vue de définir des mesures concrètes et de trouver des solutions pratiques face à la pandémie;
  - v. a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
    - a. satisfaire les besoins à court terme des populations vulnérables et de leurs moyens de subsistance axés sur l'agriculture et l'alimentation au moyen de programmes de protection sociale, de la fourniture d'intrants, de la mise à disposition de technologies adéquates, ainsi que de la promotion de l'apprentissage entre pairs, des meilleures pratiques et des approches les plus efficaces;
    - b. mettre en œuvre des programmes d'intervention et de redressement pour les systèmes alimentaires, prendre des mesures de réduction de la vulnérabilité, investir dans les installations de stockage et de transformation, renforcer les marchés intérieurs et encourager le commerce intrarégional de produits agroalimentaires;
    - c. continuer de collecter et d'analyser des données afin de mieux cerner les risques, d'étayer la gouvernance des risques et la prise de décisions en matière de préparation, et d'appliquer des mesures préventives et anticipées;
    - d. accélérer l'innovation et la transformation numérique de l'Afrique, à titre prioritaire, aux fins des objectifs de redressement et de croissance du continent, et renforcer la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires et agricoles;
  - vi. a invité instamment les membres à:
    - a. examiner et envisager d'adopter, dans la mesure du possible, les priorités de politique générale à l'appui d'un redressement inclusif et résilient dans le contexte de la pandémie;
    - b. envisager d'augmenter les dépenses publiques relatives à l'alimentation et l'agriculture, en appuyant et en facilitant la transposition à plus grande échelle des mécanismes de financement et des investissements;
    - c. mettre en place un environnement institutionnel et stratégique propice au dynamisme du secteur privé, qui permette de créer les entreprises et les emplois de qualité nécessaires à un processus de redressement inclusif et durable.

### **C. Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique**

21. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique (ARC/22/9)*.
22. La Conférence régionale:
- i. a reconnu que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) était une occasion exceptionnelle d'adapter les systèmes de production de denrées destinées à l'alimentation humaine et animale et de fibres aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle et d'éliminer la pauvreté, la faim et la malnutrition grâce à une gestion efficace et novatrice des paysages terrestres et marins;
  - ii. a salué le rôle actif de la FAO dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Décennie pour les systèmes agricoles dont se servent les populations pour produire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale et des fibres;
  - iii. a reconnu que la restauration des écosystèmes aiderait à gérer la menace liée au changement climatique et à la dégradation des terres;
  - iv. a recommandé à la FAO:
    - a. de continuer de fournir assistance technique et appui à la mobilisation de ressources, notamment par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), afin d'aider les membres à élaborer et mettre en œuvre de vastes programmes d'investissement en faveur de la restauration, l'objectif étant d'augmenter la production agricole dans les différents secteurs et de renforcer la résilience des moyens de subsistance;
    - b. de promouvoir le partage de connaissances et de données d'expérience dans tous les domaines liés à la restauration des écosystèmes entre les communautés, les pays et les régions;
  - v. a encouragé les membres à:
    - a. abandonner les pratiques agricoles non durables, à intensifier leurs actions et à allouer davantage de fonds à la restauration des écosystèmes, tout en luttant contre les facteurs de dégradation;
    - b. profiter de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) pour renforcer l'action et la coordination aux niveaux national et régional entre les secteurs et entre les pays, par exemple dans le cadre de la Grande Muraille verte et de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique (AFR100);
    - c. investir dans des innovations et des technologies permettant de produire des données et des connaissances à l'appui de la restauration des écosystèmes, de la gestion des ressources naturelles et de tous les secteurs productifs de l'agriculture (cultures, élevage, pêches, forêts, etc.) aux fins d'une transformation résiliente et durable des systèmes agroalimentaires;
    - d. adopter des politiques et créer un environnement propice aux investissements, à l'adoption de technologies et à la gestion des écosystèmes;
    - e. élargir les partenariats, accroître la coordination et renforcer les institutions à tous les niveaux.

### **D. Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine**

23. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine (ARC/22/10)* et a débattu des principales questions et possibilités liées à la promotion du commerce et des investissements au service des systèmes agroalimentaires, ainsi que des incidences de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), de son application jusqu'à ses effets.

24. La Conférence régionale:
- i. a pris acte du fait qu'il fallait intégrer de manière systématique la sécurité alimentaire et la nutrition dans les processus concernant la ZLECAf aux niveaux des politiques, des institutions, des financements et des aspects sociaux;
  - ii. a reconnu l'importance qu'il y avait à réduire les risques liés à l'investissement et à promouvoir la participation du secteur privé aux projets prioritaires en faisant appel à des financements mixtes et à des partenariats public-privé, selon les besoins;
  - iii. a encouragé les membres et les CER à:
    - a. s'appuyer sur le Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles, adopté par l'Union africaine, dans le contexte de leur participation à la ZLECAf;
    - b. favoriser une croissance portée par les exportations en développant les échanges commerciaux au sein de la ZLECAf, grâce à des investissements locaux et étrangers, par exemple en créant des zones économiques spéciales, des parcs industriels et des regroupements, et en modernisant les couloirs commerciaux afin d'accélérer le franchissement des frontières par les produits agroalimentaires;
    - c. coordonner leurs politiques en matière de commerce et d'investissement qui intéressent les marchés agroalimentaires (mesures fiscales d'incitation, obstacles non tarifaires et obstacles techniques, par exemple) et veiller à ce que leurs lois relatives à l'investissement soient conçues de façon à stimuler les investissements nationaux et régionaux;
    - d. investir et mener des projets pour assumer les risques, avec ou sans la participation du secteur privé, dans les situations où les marchés ne sont pas en mesure de fournir certains biens publics;
    - e. accorder un plus grand rôle au secteur privé et aux organisations de la société civile dans l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation de tous les instruments juridiques, de politique générale et d'investissement afin d'améliorer le caractère inclusif, l'attractivité, l'efficacité et la prise en main de l'environnement commercial;
    - f. intégrer les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans leurs politiques et leurs stratégies d'investissement;
  - iv. a recommandé à la FAO:
    - a. de renforcer l'appui technique qu'elle apporte aux membres et aux CER dans la promotion de l'investissement et du commerce aux fins de l'amélioration des systèmes agroalimentaires dans le cadre de la ZLECAf;
    - b. de promouvoir l'apprentissage entre pairs, l'échange des meilleures pratiques et le partage d'expérience en vue d'améliorer les environnements stratégiques et de renforcer les capacités et les institutions, entre autres, l'objectif étant d'accroître les investissements dans l'agriculture et le commerce de produits agricoles;
    - c. d'aider les membres à élaborer des programmes de protection sociale et des programmes utiles axés sur les marchés pour permettre aux petits producteurs, aux femmes, aux jeunes et aux autres personnes vulnérables de tirer parti des possibilités offertes en matière d'investissement et de commerce;
  - v. a encouragé les membres à:
    - a. accroître les budgets nationaux affectés au renforcement des capacités, à la modernisation des infrastructures et à la fabrication locale d'intrants afin d'améliorer la production et la qualité des produits alimentaires, ainsi que de dégager des excédents destinés au commerce intrarégional;

- b. créer des environnements porteurs sur le plan des politiques et adopter des approches novatrices pour promouvoir les investissements dans les systèmes agroalimentaires et le commerce intrarégional;
- c. veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures définies dans l'accord portant création de la ZLECAf.

### **E. Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs**

25. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs (ARC/22/11)*.
26. La Conférence régionale:
- i. a pris acte du fait que les inégalités et les rapports de force déséquilibrés font que les systèmes agroalimentaires ne peuvent pas contribuer à la réduction de la pauvreté ni garantir à tous des moyens d'existence durables et équitables et la sécurité alimentaire;
  - ii. a reconnu la place centrale qu'occupent l'égalité des genres, l'avancement des jeunes, la justice sociale et l'inclusion socioéconomique dans la mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients, plus équitables et plus durables;
  - iii. a noté que les jeunes, femmes et hommes, y compris les jeunes migrants et les jeunes réfugiés, étaient des agents du changement, des bâtisseurs de la résilience et des innovateurs au service de la transformation des systèmes agroalimentaires.
27. La Conférence régionale a recommandé à la FAO d'aider les membres à:
- i. mettre en place des technologies numériques adaptées, accessibles et tenant compte de la dimension de genre, qui soient ciblées de manière à être en prise sur les besoins et les problèmes spécifiques des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables afin que celles-ci puissent bénéficier de la transformation inclusive tenant compte de la problématique de genre et y contribuer;
  - ii. utiliser et adopter des outils de profilage et de ciblage, complétés par une solide analyse intersectionnelle du genre, de l'âge et de la vulnérabilité, pour appuyer les processus de transformation rurale et les inscrire dans la durée d'une manière efficace, inclusive, résiliente et durable;
  - iii. recueillir et utiliser des données et des informations issues de recherches scientifiques pour produire les éléments factuels tenant compte du genre et de l'âge de nature à éclairer l'élaboration de politiques et d'investissements efficaces, inclusifs et tenant compte de la dimension de genre;
  - iv. promouvoir des accords tripartites qui faciliteront le financement de l'agriculture et l'accessibilité du capital pour les femmes, les jeunes et les pauvres, sans qu'il soit demandé de garantie à ces personnes.
28. La Conférence régionale a encouragé les membres à:
- i. redoubler d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté rurale et des inégalités, y compris les défis pertinents et l'accès inégal aux ressources naturelles, productives et financières et aux emplois décents, combattre les inégalités fondées sur le genre et sur l'âge et la discrimination sociale et mettre en place des mesures incitatives favorisant les politiques inclusives et porteuses de transformation en matière de genre, la coordination multisectorielle et les partenariats dans les systèmes agroalimentaires;
  - ii. reconnaître et protéger le rôle des systèmes alimentaires des peuples autochtones s'agissant de faire face aux nouveaux défis mondiaux, lutter, grâce à l'adoption d'approches porteuses de transformation en matière de genre et d'âge, contre les barrières structurelles, les normes préjudiciables liées au genre et les rapports de force déséquilibrés qui font que les femmes et les filles sont laissées de côté;

- iii. investir dans le renforcement des capacités techniques et des compétences de direction, ainsi que dans la mise en place de filières agroalimentaires tenant compte des questions de genre, et soutenir les entreprises gérées par des femmes en créant des services d'appui aux entreprises et des centres de transformation des produits agricoles;
- iv. tirer des enseignements des bonnes pratiques et des expériences fructueuses des membres en ce qui concerne les approches novatrices et porteuses de transformation afin de rendre les systèmes agroalimentaires inclusifs et équitables;
- v. promouvoir des programmes d'échange et d'apprentissage entre pairs pour les femmes, les jeunes et les PME des différents secteurs agricoles;
- vi. créer un environnement porteur pour faciliter l'obtention d'intrants agricoles, l'accès à des fonds et l'inclusion dans les processus décisionnels.

### III. Questions relatives au Programme et au budget

#### A. Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable

29. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Résultats de la FAO dans la région en 2020-2021 (ARC/22/2)*, les principaux faits nouveaux et résultats obtenus par la FAO dans la région Afrique, ainsi que les éléments saillants de la contribution de la FAO à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030), moyennant une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables aux fins de l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie, et en ne laissant personne de côté.

30. La Conférence régionale:

- i. a pris acte des nouvelles méthodes de travail, modalités et initiatives de la FAO ainsi que de la structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale;
- ii. a salué la volonté de la FAO de mettre l'accent, de manière plus forte et plus coordonnée, sur les objectifs de développement durable (ODD);
- iii. a reconnu l'adéquation totale de la planification au niveau des pays de la FAO avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable;
- iv. a pris note des réalisations accomplies dans la mise en œuvre des stratégies de l'Organisation dans la région Afrique, notamment le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, les initiatives Main dans la main, Villes vertes, 1 000 villages numériques et Un pays – un produit prioritaire, et la Plateforme technique régionale sur les politiques et les pratiques agricoles communes;
- v. s'est félicitée de l'accent mis sur des interventions fondées sur des éléments concrets, et pilotées et prises en main par les pays, visant à accélérer la transformation agricole et le développement rural durable afin d'éradiquer la pauvreté (ODD 1) ainsi que la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), et de contribuer à la réalisation de tous les autres ODD dans la région;
- vi. a pris note des réalisations accomplies dans la mise en œuvre des initiatives régionales menées dans la région Afrique, notamment de l'importance avérée de l'adoption d'approches innovantes et du recours à la science et aux technologies, y compris à des solutions numériques, pour faire face aux situations et difficultés nouvelles;
- vii. a pris note de l'importance de partenariats renforcés avec les petits producteurs et leurs organisations ainsi qu'avec le secteur privé, notamment les PME, les entreprises agroalimentaires et les consommateurs.

31. La Conférence régionale a également examiné le document intitulé *Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (ARC/22/3)*.

32. La Conférence régionale:

- i. a fait siens le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et son fil conducteur stratégique étayant le Programme 2030 grâce à une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui doivent permettre d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, lesquels guideront les travaux de l'Organisation dans la limite des ouvertures de crédits approuvées pour l'exercice biennal 2022-2023;
- ii. a pris acte de la réorganisation des structures régionales en Afrique, de l'approche programmatique et du modèle d'activité redynamisé qui doivent permettre à la FAO de mener à bien ses programmes et d'obtenir des résultats concrets et tangibles, qui auront davantage d'impact au niveau national;
- iii. a pris acte des stratégies de la FAO relatives à la science et à l'innovation ainsi qu'au changement climatique et des autres initiatives de l'Organisation, de leur mise en œuvre aux niveaux régional et national et de la contribution cruciale de ces stratégies et initiatives à l'accélération de la transformation agricole et du développement rural durable, dont la finalité est d'éliminer la pauvreté (ODD 1), d'éradiquer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2) et de réduire les inégalités (ODD 10), et a noté que ces efforts participeraient à la réalisation de tous les ODD dans la région;
- iv. a constaté que les trois initiatives régionales, affinées, avaient abouti à quatre priorités régionales et a approuvé ce changement pour toutes les activités relatives à l'établissement des priorités, aux programmes et à la communication d'informations sur les résultats;
- v. a reconnu les liens étroits entre le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, les priorités régionales et les stratégies et priorités de développement propres à chaque membre;
- vi. a adopté les domaines d'activité en accord avec les 20 domaines prioritaires du Programme concernant les travaux de la FAO en Afrique pour 2022-2023, tels qu'ils figurent dans le document portant la cote *ARC/22/3*, sur la base des principaux faits nouveaux et évolutions, ainsi que des nouveaux enjeux et possibilités qui se font jour dans la région, dans le contexte du Programme 2030, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, des autres stratégies et initiatives de l'Organisation, et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement;
- vii. a recommandé à la FAO:
  - a. d'aider les membres à mettre en œuvre rigoureusement son Cadre stratégique, qui s'articule autour des quatre priorités régionales qui intéressent l'Afrique, des quatre accélérateurs et de tous les thèmes transversaux, selon la pertinence de ces éléments dans le contexte national;
  - b. de redoubler d'efforts pour favoriser l'inclusion, en particulier au profit des femmes, des jeunes et des autres groupes de population vulnérables dans le cadre de la mise en œuvre des priorités régionales.

## **B. Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation**

33. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Grandes lignes et feuille de route de la «stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation» (ARC/22/4)* et la Note d'information y afférente (*ARC/22/INF/13*).



34. La Conférence régionale:

- i. a reconnu les défis complexes auxquels se heurtait la mise en place de systèmes agroalimentaires durables en Afrique et le rôle crucial que la science et l'innovation pouvaient jouer s'agissant de trouver des solutions;
- ii. a souligné que la science et l'innovation sous-tendaient un vaste éventail d'approches, de technologies et de pratiques pouvant contribuer à transformer les systèmes agroalimentaires afin de nourrir les populations, de préserver la planète, de progresser vers des moyens d'existence équitables et de construire des écosystèmes résilients;
- iii. s'est félicitée de l'élaboration de la toute première stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui sera un outil clé dans la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031, et a salué la transparence et le caractère inclusif du processus de consultation mis en place à cet effet;
- iv. a rappelé que si la science et l'innovation étaient indispensables à la transformation des systèmes agroalimentaires, il convenait néanmoins de veiller à ce que les innovations tiennent compte des contextes nationaux;
- v. a insisté sur le fait que la science et l'innovation, appuyées par des institutions fortes, une bonne gouvernance, une volonté politique, des cadres réglementaires propices et des mesures efficaces de nature à promouvoir l'équité au profit des acteurs des systèmes agroalimentaires, pouvaient constituer un puissant moteur de transformation des systèmes agroalimentaires;
- vi. a salué l'engagement de la FAO s'agissant de renforcer son rôle de chef de file en matière de science et d'innovation au service de la transformation des systèmes agroalimentaires, moyennant l'élaboration de cette stratégie.

35. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- i. d'examiner certains points de la stratégie, notamment les particularités des contextes locaux et les écarts entre les pays de la région, de faciliter l'accès et le transfert de technologies en accordant une attention particulière aux droits de propriété intellectuelle, de tirer parti des savoirs locaux et de se pencher sur le rôle des petits producteurs, des petites et moyennes entreprises, des femmes et des jeunes;
- ii. de s'attacher avant tout à réaliser des analyses des progrès scientifiques et technologiques d'importance stratégique, ainsi que des innovations qui en découlent, et d'exercices prospectifs sur les questions clés;
- iii. de promouvoir des approches fondées sur la science au niveau des pays et de veiller à ce que les connaissances, la science et l'innovation soient facilement accessibles et adaptées aux réalités locales;
- iv. de renforcer la gestion des connaissances, y compris les savoirs locaux ou traditionnels, et leur circulation, qui revêtent une importance cruciale, par l'intermédiaire de plateformes (numériques, par exemple), de forums d'échange de technologies, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi qu'à l'occasion de rencontres internationales;
- v. d'aider les membres à élaborer des politiques appropriées et à nouer des partenariats adéquats afin de renforcer les capacités, notamment celles des systèmes de vulgarisation agricole, et de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie au niveau des pays.

### C. Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

36. La Conférence régionale a examiné le document intitulé *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique*, y compris l'ébauche proposée, la vision, les principes, la théorie du changement et les piliers d'action (ARC/22/5), ainsi que la Note d'information y afférente (ARC/22/INF/14).

37. La Conférence régionale:

- i. a reconnu que le changement climatique était l'un des principaux facteurs d'évolution des systèmes agroalimentaires africains et qu'il constituait une grave menace pour la sécurité alimentaire, la nutrition, l'amélioration des moyens d'existence et les économies nationales;
- ii. a reconnu qu'il fallait d'urgence parer aux effets du changement climatique dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires afin d'accroître la résilience de ces derniers face au climat. Elle a reconnu également que la lutte contre le changement climatique passait nécessairement par une action dans les systèmes agroalimentaires, étant donné que ceux-ci sont à la fois fortement touchés par l'évolution du climat et responsables d'une grande part des émissions totales de gaz à effet de serre;
- iii. s'est félicitée de la mise en route de l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique, de la vision et de la théorie du changement qui y sont énoncées ainsi que de son alignement sur le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et d'autres accords internationaux, et a salué le processus de consultation inclusif qui a été adopté aux fins de l'établissement de la Stratégie;
- iv. a souligné le rôle que les systèmes agroalimentaires pouvaient jouer dans l'atténuation du changement climatique et a pris acte des possibilités qui s'offraient dans toute la région pour envisager des solutions novatrices dans le cadre de cette Stratégie;
- v. a par ailleurs noté que la mise en œuvre de la Stratégie devrait être adaptée aux différents contextes nationaux et locaux;
- vi. a appelé les membres à:
  - a. prendre une part active à la consultation régionale sur la Stratégie relative au changement climatique pour faire connaître les besoins et les priorités de la région et des différents pays qui la composent en ce qui concerne le changement climatique et les systèmes agroalimentaires;
  - b. tirer parti des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties (COP 27 et COP 28) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour accélérer l'application de mesures concrètes visant à contrecarrer les effets du changement climatique qui représentent une menace forte dans la région;
  - c. lutter ensemble contre le changement climatique en collaborant et en mettant en commun leur expérience et les connaissances locales;
- vii. a recommandé à la FAO:
  - a. de veiller à ce que la Stratégie s'inscrive dans une démarche novatrice et de promouvoir de nouvelles voies qui permettront de s'attaquer aux causes profondes du changement climatique et à ses effets sur les systèmes agroalimentaires et de remédier à la vulnérabilité des pays et des populations de la région;
  - b. de mettre à profit le rôle et l'avantage comparatif de l'Organisation pour favoriser l'apprentissage et les échanges, entre les pays au sein de la région et dans le monde, sur les innovations, les technologies et les partenariats afin de renforcer la résilience face au changement climatique, l'atténuation de ce phénomène et l'adaptation à ses effets, et pour accroître l'adoption de ces mesures en facilitant l'accès au financement de l'action climatique et en donnant des orientations dans le cadre de diverses initiatives, comme l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;

- c. de veiller à ce que les connaissances locales et les besoins particuliers des Membres et des acteurs des systèmes agroalimentaires de la région Afrique soient pris en compte dans la nouvelle Stratégie ainsi que dans le cadre des activités qui seront menées à l’avenir en vue de son application sur le terrain;
- d. de soutenir et de renforcer les capacités des membres s’agissant de mettre en place des systèmes d’alerte rapide et d’information météorologique, et celles des parties prenantes, y compris des petits agriculteurs, pour ce qui est d’exploiter les informations et les données relatives au climat aux fins d’une meilleure gestion de leurs activités.

## **IV. Autres questions**

### **A. Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l’Afrique**

38. La Conférence régionale a pris note du document intitulé *Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l’Afrique (ARC/22/7)*, qui lui a été présenté pour information.

### **B. Questions finales**

#### **Date et lieu de la trente-troisième session de la Conférence régionale de la FAO pour l’Afrique**

39. Les participants sont convenus de tenir la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l’Afrique au Maroc en 2024. Les dates seront fixées d’un commun accord par le Maroc et le secrétariat de la Conférence régionale. La Conférence régionale a remercié le Maroc d’avoir accepté d’accueillir sa prochaine session et a salué cette décision.

### **C. Questions diverses**

#### **TABLES RONDES MINISTERIELLES: Améliorer la production, la nutrition, l’environnement et les conditions de vie**

40. Des tables rondes ministérielles se sont déroulées les 13 et 14 avril 2022. Elles ont servi de plateforme aux débats sur les *quatre améliorations (production, nutrition, environnement et conditions de vie)*. Elles ont porté sur les quatre thèmes suivants: i) Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l’appui d’un redressement sous le signe de l’inclusion et de la résilience; ii) Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique; iii) Promouvoir les investissements et le commerce à l’appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine et iv) Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs.

41. Les directives sur les investissements en faveur des jeunes dans les systèmes agroalimentaires en Afrique, élaborées conjointement par la FAO et la CUA, ont été lancées lors de la session ministérielle. Elles visent à accélérer les investissements pour et par les jeunes dans les systèmes agroalimentaires en fournissant des indications pratiques – y compris des outils et des exemples – qui permettent de concevoir, d’élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d’évaluer des programmes d’investissement axés sur les jeunes et tenant compte de leurs problématiques, et de faire participer pleinement les jeunes, en tant que partenaires, à l’intégralité du processus. Elles s’adressent aux personnes qui contribuent à la formulation et à l’application des programmes d’investissement dans le secteur agroalimentaire, notamment les pouvoirs publics, les partenaires financiers et techniques, le secteur privé, la société civile, ainsi que les jeunes femmes et jeunes hommes eux-mêmes.

## **Manifestation spéciale visant à faciliter le partage d'expérience sur les *quatre améliorations***

### **Lancement de la Plateforme technique régionale de l'Afrique sur les politiques et les pratiques agricoles communes**

42. Ce portail en ligne mettra à disposition un ensemble de solutions fondées sur les programmes de pays, les enseignements tirés et les meilleures pratiques qui permettraient aux membres d'adapter ces solutions et de les adopter en tenant compte du contexte local. La Plateforme contribuera au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), aidera à déployer à plus grande échelle les technologies et les innovations en faveur d'une mécanisation agricole durable, favorisera la participation des parlementaires aux mesures de politique générale et promouvra les chaînes de valeur régionales et les plateformes d'apprentissage en ligne.

### **Manifestation organisée par le pays hôte: partage d'expérience sur les enjeux liés à la gouvernance forestière**

43. Les forêts sont des ressources importantes en Guinée équatoriale et en Afrique. Il est donc indispensable d'échanger des données d'expérience sur les principaux résultats, défis et enseignements retenus concernant la gouvernance forestière dans le pays hôte et en Afrique centrale afin de mieux orienter les mesures de politique générale et les programmes.

44. M. Miguel Mba Nsang a déclaré officiellement la manifestation ouverte, au nom de M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement de la Guinée équatoriale. Quatre intervenants ont partagé leurs expériences sur différents aspects de la gouvernance forestière dans leur pays ou au sein de leur organisation.

45. M. Gabriel Nguia Ayecaba, Directeur général chargé de l'environnement, du changement climatique et de la conservation (Guinée équatoriale), a présenté les réalisations, les enjeux et les enseignements tirés en matière de gouvernance forestière et environnementale en Guinée équatoriale. Il est intervenu au nom de M. Diosdado Obiang Mbomio, Directeur général chargé des pépinières et du reboisement, Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement de la Guinée équatoriale.

46. M. Hervé Maidou a présenté un exposé sur les principaux résultats, enjeux et enseignements retenus quant à la mise en œuvre du Plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) visant à améliorer la gouvernance forestière en Afrique centrale.

47. M. Honoré Kabuna, Commissaire à l'environnement à la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) s'est exprimé au nom de M. Gilberto Da Piedade Verissimo, Ambassadeur et Président de la CEEAC. Il a partagé des données d'expérience sur les mesures importantes, les mesures d'incitation et les outils que promeut la CEEAC afin d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles dans les pays membres de la Communauté.

48. Le Secrétaire exécutif de la COMIFAC a partagé, au nom de M. Jules Doret Ndongo, Ministre et Président de la COMIFAC, des pratiques optimales recensées dans les pays membres de la COMIFAC concernant les facteurs politiques, juridiques et institutionnels propices à l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale.

49. De manière générale, des idées très concrètes et très utiles ainsi que des voies à suivre pour un engagement politique fort en faveur de l'amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale ont été présentées et examinées.

50. La Conférence régionale:

- i. s'est félicitée du partage d'expérience en Afrique centrale;
- ii. a reconnu qu'il existait un lien entre gouvernance forestière et déforestation, changement climatique et réduction de la pauvreté;

- iii. a souligné que l'amélioration de la gouvernance forestière était essentielle pour assurer la durabilité des forêts en Afrique centrale, atténuer les effets du changement climatique, contribuer aux économies nationales et améliorer les moyens d'existence des communautés locales tributaires des forêts;
- iv. s'est félicitée de l'appui fourni par la FAO en Afrique centrale pour assurer la gestion durable des forêts;
- v. a recommandé à la FAO d'aider les membres à promouvoir les programmes de boisement et à mettre en œuvre des pratiques optimales de gouvernance forestière;
- vi. a invité les membres à:
  - a. envisager de recourir à l'agroforesterie, à des pratiques agricoles résilientes et à l'éco-agriculture pour prévenir la déforestation et désertification;
  - b. envisager de recourir aux crédits carbone et à d'autres dispositifs de financement innovants pour mobiliser des ressources afin d'agir à l'interface entre les forêts et le changement climatique;
  - c. partager d'autres données d'expérience sur les environnements politique, juridique et institutionnel pour stimuler la gouvernance forestière.

### **Séance consacrée au partage d'expérience entre les États membres sur les initiatives qui visent à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté**

51. Les membres et les parties prenantes ont partagé des récits saisissants sur les meilleures pratiques et les exemples de réussite à même de façonner et de transformer les systèmes agroalimentaires. Cette séance interactive a mis en lumière différentes pratiques optimales qui pourraient aider les membres à étayer les stratégies à court et moyen termes qui visent à concrétiser l'ambition de transformer les systèmes agroalimentaires et d'atteindre les ODD dans toute l'Afrique.

52. La séance a débuté par l'allocation d'ouverture de M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo, Directrice générale adjointe de la FAO. Celle-ci a expliqué comment les *quatre améliorations* de la FAO pouvaient contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires et a présenté le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, dont l'objectif est d'opérer une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté.

53. Quatre éminents intervenants ont apporté leur éclairage, afin d'illustrer comment l'Afrique et ses acteurs du développement étaient en train de véritablement changer la donne, non seulement dans l'optique de réaliser le programme de développement mondial tel qu'articulé autour des ODD, mais également de montrer que la transformation était un objectif impératif et réaliste.

54. Dans un message adressé à la Conférence régionale, Sa Majesté le roi Letsie III du Lesotho, Ambassadeur spécial de bonne volonté de la FAO pour la nutrition, a souligné l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que de la concrétisation des ODD, qui ont inspiré le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et la décision prise par la CUA de faire de la nutrition le thème de l'année 2022. Il a relaté l'expérience du Lesotho en ce qui concerne l'atténuation des effets de la pandémie de covid-19. Il a appelé les membres à renforcer les efforts collectifs et à faire preuve de davantage de solidarité, afin de transformer les systèmes agroalimentaires et, ainsi, de libérer les populations de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

55. Au nom de M. Gabriel Mbairrobe, Ministre de l'agriculture et du développement rural du Cameroun, un intervenant a décrit l'expérience de son pays en ce qui concerne l'*amélioration de la production*, à savoir la promotion de la chaîne de valeur de la banane menée dans le cadre de l'initiative Un pays – un produit prioritaire.

56. M. Anxious Jongwe Masuka, Ministre des terres, de l'agriculture, des pêches, de l'eau et du développement rural du Zimbabwe, a fait part de l'expérience de son pays sur l'*amélioration des conditions de vie* dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main. Les interventions menées sur le terrain ont porté sur la chaîne de valeur de la tomate et ont consisté à créer des centres de production, de regroupement et de transformation qui s'appuient sur des plateformes de données et d'informations, des nouvelles technologies, la

gestion fondée sur la science et des partenariats avec le secteur privé. Il a conclu en indiquant que l'initiative avait été une occasion unique de définir des domaines que l'on pourrait développer et dans lesquels on pourrait investir, et a indiqué que le Zimbabwe prévoyait de déployer cette initiative à plus grande échelle, afin de «ne laisser aucun foyer ni aucun village de côté».

57. M<sup>me</sup> Angela Thoko Didiza, Ministre de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural de l'Afrique du Sud a fait part de l'expérience de son pays s'agissant de l'*amélioration de l'environnement*, qui a associé l'approche écosystémique, la conservation des sols, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, les politiques porteuses et l'aide financière, afin de mettre en place des systèmes agroalimentaires productifs, résilients et durables dans les communautés rurales. Elle a constaté qu'une approche agroécologique qui lie tous les aspects de la production et l'introduction de technologies favorisant la résilience face au climat aidait les agriculteurs à améliorer la productivité, la conservation de la fertilité des sols et la disponibilité d'aliments nutritifs pour les foyers ruraux. Elle a insisté sur la nécessité d'améliorer les pratiques agricoles et les programmes de renforcement des capacités, afin de favoriser l'agriculture durable, et de produire et de consommer des aliments autochtones.

58. M<sup>me</sup> Chantal Ingabire, Directrice de la planification, Ministère de l'agriculture et des ressources animales, a pris la parole au nom de M<sup>me</sup> Gerardine Mukeshimana, Ministre de l'agriculture et des ressources animales du Rwanda. Elle a fait part des expériences qui ont été menées pour mobiliser les jeunes dans les systèmes agroalimentaires aux fins de l'*amélioration de la nutrition*. Elle a mis en avant les initiatives entreprises pour soutenir les jeunes dans les forums du secteur agroalimentaire, renforcer leurs capacités et les faire prendre part aux politiques. Elle a en outre exposé certains obstacles à la participation des jeunes et présenté des priorités, comme la réduction des risques pesant sur l'agriculture, l'accès au financement et les liens avec les marchés qui peuvent favoriser davantage l'emploi des jeunes dans l'agriculture.

59. La Conférence régionale:

- i. s'est déclarée satisfaite que les membres aient pu mettre en commun dans cette enceinte leurs meilleures pratiques et leurs expériences relatives aux *quatre améliorations*;
- ii. a salué la stratégie de la FAO, en particulier l'approche fondée sur l'interdépendance des *quatre améliorations* qui vise à i) transformer les systèmes agroalimentaires, ii) faire reculer la faim, iii) investir dans la transformation des zones rurales et donner des moyens d'action aux populations vulnérables et marginalisées;
- iii. a pris note des progrès accomplis et des difficultés rencontrées par les membres dans la mise en œuvre de la transformation des systèmes agroalimentaires, ainsi que de leurs liens avec les *quatre améliorations*;
- iv. s'est déclarée satisfaite de la valeur ajoutée de l'assistance et du soutien techniques de la FAO;
- v. a recommandé à la FAO:
  - a. d'aider les membres à trouver des solutions qui pourraient encourager l'institutionnalisation des *quatre améliorations* au niveau des régions, des sous-régions et des pays;
  - b. de continuer à fournir un soutien technique aux membres dans la mise en œuvre et l'adaptation des *quatre améliorations* au contexte local;
  - c. de formuler des suggestions et des orientations concernant les possibilités de financement des actions menées au niveau des pays pour adapter les *quatre améliorations* au contexte national et local;
  - d. de continuer à soutenir l'échange d'expériences sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés;
  - e. d'apporter un appui aux membres dans l'enrichissement des aliments en éléments nutritifs;

- vi. a invité les membres à:
- a. envisager de mettre à profit les meilleures pratiques découlant de l'expérience acquise en ce qui concerne les *quatre améliorations* dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour transformer les systèmes agroalimentaires et atteindre les ODD;
  - b. élaborer des stratégies à court et à moyen termes visant à concrétiser l'objectif de transformation des systèmes agroalimentaires dans leurs pays;
  - c. tirer profit de la connaissance des leviers qui peuvent être actionnés dans la mobilisation de ressources, la création de partenariats et la collaboration à l'appui de l'adaptation des *quatre améliorations* au contexte local;
  - d. tenir compte de la transformation bleue et des liens entre zones rurales et zones urbaines dans les choix qui peuvent être opérés pour adapter les *quatre améliorations* au contexte local.

### **Adoption du rapport de la Conférence régionale**

60. La Conférence régionale a adopté à l'unanimité le rapport et la Déclaration ministérielle (*annexe C*) tels que présentés par le Rapporteur.

### **Clôture de la session**

61. Dans son allocution de clôture, le Directeur général de la FAO a remercié le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale d'avoir accueilli la session et la Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement, M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua, de son rôle fort en tant que Présidente de la trente-deuxième session de la Conférence régionale. Il a félicité les participants d'avoir été si nombreux et d'avoir mené des débats constructifs, et a demandé instamment aux pays d'adopter des politiques porteuses, de s'appuyer sur l'innovation et la science, et de mobiliser des investissements suffisants à l'appui de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique.

62. Au nom du Chef de l'État et du Gouvernement et du peuple de la République de Guinée équatoriale, M<sup>me</sup> Francisca Eneme Efua, Ministre de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement de la République de Guinée équatoriale et Présidente de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, a remercié les participants du taux de présence exceptionnel et des résultats obtenus. Elle a appelé les Membres à contribuer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence régionale.

## ANNEXES

### Annexe A. Ordre du jour

#### I. QUESTIONS LIMINAIRES

Élection du Président et des vice-présidents et nomination du Rapporteur

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration du Directeur général de la FAO

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

Déclaration du Président de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique

Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Déclaration de la Commission de l'Union Africaine

Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile

Déclaration du porte-parole du secteur privé

#### II. QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET À LA RÉGLEMENTATION RÉGIONALES ET MONDIALES

Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace

Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience

Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique

Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine

Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs

#### III. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable

Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

#### IV. AUTRES QUESTIONS

Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Afrique

Questions finales

Questions diverses



Session ministérielle: Améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie

Lancement de la Plateforme technique régionale de l'Afrique sur les politiques et les pratiques agricoles communes

Manifestation organisée par le pays hôte: partage d'expérience sur les enjeux liés à la gouvernance forestière

Séance consacrée au partage d'expérience entre les États membres sur les initiatives qui visent à améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté

Examen et adoption du rapport et de la Déclaration ministérielle de la Conférence régionale

## **Annexe B. Liste des documents**

(<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/arc32/documents/fr/>)

### **Documents de session**

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ARC/22/1 Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/22/2	Résultats de la FAO dans la région Afrique 2020-2021
ARC/22/3	Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
ARC/22/4	Grandes lignes et feuille de route de la «stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation»
ARC/22/5	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique
ARC/22/6	Plateforme «Une seule santé»: prévention des pandémies grâce à une coopération intersectorielle efficace
ARC/22/7	Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/22/8	Incidences de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires en Afrique: priorités stratégiques à l'appui d'un redressement sous le signe de l'inclusion et de la résilience
ARC/22/9	Investir dans la restauration des écosystèmes pour une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires en Afrique
ARC/22/10	Promouvoir les investissements et le commerce à l'appui de systèmes agroalimentaires compétitifs: perspectives et progrès de la Zone de libre-échange continentale africaine
ARC/22/11	Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs

## Documents d'information

<b>Cote</b>	<b>Titre</b>
ARC/22/INF/1	Note d'information
ARC/22/INF/2 Rev.1	Calendrier provisoire
ARC/22/INF/3 Rev.1	Liste provisoire des documents
ARC/22/INF/4	Déclaration du Directeur général
ARC/22/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
ARC/22/INF/6	Déclaration du Président de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/22/INF/7	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
ARC/22/INF/8	Rapport sur les recommandations formulées à la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique
ARC/22/INF/9	Rapport de synthèse sur les recommandations des organes statutaires régionaux de la FAO (statistiques, pêche)
ARC/22/INF/10	Synthèse des évaluations menées dans la région Afrique entre 2019 et 2021
ARC/22/INF/11	Séance consacrée au partage d'expérience entre les États membres sur les initiatives qui visent à améliorer la <i>production</i> , la <i>nutrition</i> , l' <i>environnement</i> et les <i>conditions de vie</i> , en ne laissant personne de côté
ARC/22/INF/12	Amélioration de la gouvernance forestière en Afrique centrale: réalisations, enjeux et enseignements tirés
ARC/22/INF/13	Informations actualisées sur la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation – Note d'information n° 1 – décembre 2021
ARC/22/INF/14	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique – Note d'information 1 – Décembre 2021

## Annexe C. Déclaration ministérielle

Nous, Ministres et Chefs de délégation réunis à l'occasion de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale) du 11 au 14 avril 2022 sur le thème: «Obtenir de meilleurs résultats, réaliser la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique»,

**Ayant délibéré** de l'état de la sécurité alimentaire et de l'agriculture en Afrique, et *constatant* la multiplicité et le chevauchement des chocs et des périls induits par la pandémie de covid-19, les phénomènes climatiques extrêmes, les ravageurs et les maladies, les instabilités politiques et les conflits, et les replis de l'économie, qui sapent les efforts du Continent visant à transformer les systèmes agroalimentaires, alors que les capacités et les systèmes des pays demeurent inadéquats pour atténuer et gérer les impacts de ces crises,

**Craignant** que la reprise à l'issue de ces crises ne s'avère lente en Afrique, en partie à cause des répercussions des périls nouveaux apparaissant dans le monde, qui ajoutent au fardeau de ces crises leurs propres effets handicapants sur le commerce mondial, les prix de l'énergie et des produits agricoles, notamment des denrées alimentaires, et ceux d'importants intrants de l'agriculture (par exemple, les engrais inorganiques), en aggravant davantage encore les complexités des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire,

**Conscients** de la crise prolongée qui, dans de nombreuses parties de notre région, engendre des situations marquées par des troubles civils et la marginalisation de communautés, la pauvreté et l'inégalité,

**Rappelant** le thème retenu par l'Union africaine pour l'année 2022 – «Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain: renforcement des systèmes agroalimentaires, des systèmes de santé et de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique»,

**Nous félicitant** de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine et des immenses possibilités que cet accord peut procurer pour la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique,

**Reconnaissant** dans la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), une occasion exceptionnelle d'améliorer la production d'aliments destinés aux humains, d'alimentation animale et de fibres, grâce à une gestion efficace et novatrice des espaces terrestres et du milieu marin,

**Reconnaissant en outre** la dynamique créée par le Sommet des Nations Unies sur la transformation des systèmes agroalimentaires, destinée à les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, et les coalitions qui en ont résulté,

**Prenant acte** de l'axe des interventions de la FAO consistant à déployer des efforts plus soutenus et mieux coordonnés dans la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) visant l'éradication de la pauvreté (ODD 1), l'élimination de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2), la réduction des inégalités (ODD 10) et la concrétisation de tous les autres ODD dans la région,

**Notant** l'adéquation totale de la planification d'échelon national de la FAO au processus du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel est lui-même en adéquation avec les plans de développement nationaux,

**Saluant** la collaboration de la FAO avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires stratégiques dans la promotion de dialogues régionaux de haut niveau et la mobilisation de ministres de l'agriculture, ministres du commerce et ministres des finances des pays membres à l'appui du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19,

**Reconnaissant** la pertinence de la plateforme mondiale du CSA, ses outils de politique et le rapport du Groupe d'experts comme instruments précieux au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition,

**Saluant** la vingt-septième session de la Conférence des Parties (COP 27) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui sera organisée par la République arabe d'Égypte en 2022,

**Saluant en outre** la prochaine quinzième session de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (COP 15) qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mai 2022,

## **1. Sur le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, les résultats et les priorités de la FAO en Afrique:**

- a. **Accueillons avec satisfaction** le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, qui guidera les travaux de la FAO à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- b. **Nous félicitons en outre** du déploiement d'initiatives phares de la FAO, notamment le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, l'Initiative Main dans la main, l'Initiative Villes vertes, l'Initiative 1 000 villages numériques et l'Initiative Un pays – un produit prioritaire, en notant l'avancement actuel de la mise en œuvre de ces initiatives dans la région Afrique;
- c. **Prenons note** avec satisfaction des résultats obtenus en région Afrique dans la période biennale 2020-2021, à savoir l'application des recommandations de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique et la preuve faite de l'importance de l'adoption d'approches novatrices recourant à la science et aux technologies, telles les solutions numériques, dans l'apport de solutions à des situations et des défis inédits;
- d. **Encourageons** et **exhortons** la FAO à prendre en considération l'Agenda 2063 de l'Union africaine, son premier plan d'action décennal, la stratégie de Malabo ainsi que la position commune africaine sur les systèmes alimentaires émise lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de septembre 2021, en vue de mieux articuler son programme de travail en Afrique;
- e. **Encourageons en outre** la FAO à étendre et entretenir son partenariat avec les institutions régionales africaines dotées d'une expertise en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'environnement, comme énoncé dans leurs mandats;
- f. **Adoptons** les quatre priorités régionales de la FAO pour la région Afrique: 1) *Durabilité des systèmes de production agroalimentaire*; 2) *Efficacité et équité des systèmes alimentaires et nutritionnels*; 3) *Action pour le climat et gestion durable des ressources naturelles*; 4) *Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté*;
- g. **Nous félicitons** du modèle d'activité redynamisé de la FAO, qui permet une collaboration intersectorielle optimale, notamment la restructuration du Bureau régional et des Bureaux sous-régionaux en Afrique;

## **2. Sur le thème des tables rondes ministérielles de haut niveau «Améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté»:**

- a. **Saluons** la collaboration entre la FAO et la Commission de l'Union africaine dans la formulation et la publication du *Cadre d'intensification du commerce intra-africain de produits et de services agricoles*;
- b. **Saluons également** la collaboration entre la FAO et la Commission de l'Union africaine dans la formulation des *Directives à l'intention des jeunes sur l'investissement dans les systèmes agroalimentaires en Afrique*, et prenons note de leur lancement à la présente trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l'Afrique;
- c. **Prenons acte** de la collaboration de la FAO avec le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine dans la mobilisation des ministres de l'agriculture et du commerce de ses membres quant au fonctionnement actuel de la Zone et à ses incidences sur les systèmes agroalimentaires, en préparation à la présente Conférence régionale;

- d. **Réaffirmons** le caractère central de l'égalité des genres, de l'autonomisation des jeunes, de la justice sociale et de l'inclusion socioéconomique pour une transformation aboutie des systèmes agroalimentaires en Afrique, reconnaissant aux femmes et aux hommes jeunes leurs rôles d'acteurs du changement, de bâtisseurs et d'innovateurs résilients dans les systèmes agroalimentaires;
- e. **Appuyons** les travaux en cours du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des jeunes;
- f. **Nous félicitons** de l'élaboration de la toute première stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui sera un outil puissant au service de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO;
- g. **Nous félicitons** de l'élaboration de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, qui est en adéquation avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et **exhortons** la FAO à poursuivre cette démarche aux niveaux national et régional en aidant à mieux donner forme ou à intégrer dans les plans nationaux et régionaux d'investissement agricole toutes initiatives locales dans ce domaine;
- h. **Nous réjouissons** de la perspective de voir adopter les deux stratégies, soit la Stratégie en matière de science et d'innovation et la Stratégie relative au changement climatique, par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session;
- i. **Appelons** les Membres à se saisir de toute occasion, dans l'ensemble de la région, d'adopter des solutions novatrices et de renforcer les capacités des systèmes nationaux en s'attachant, entre autres, à exploiter le potentiel des savoirs traditionnels et de la coopération Sud-Sud;
- j. **Renouvelons nos engagements** à:
  - i. *rehausser nos ambitions*, accélérer notre action et mobiliser toutes les parties prenantes dans le cadre de la Décennie d'action qui sera consacrée à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des OMD, et en faveur de la bonne mise en œuvre des engagements de Maputo 2003 et de Malabo 2014;
  - ii. *mettre en œuvre* les quatre améliorations au sens du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en consonance avec les mesures donnant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021), en vue d'accélérer les mesures destinées à atteindre les ODD, en particulier les solutions qui changent la donne en Afrique et le plan de déploiement post-Sommet tel qu'exposé dans la position commune africaine sur le document relatif aux systèmes alimentaires;
  - iii. *mettre en œuvre* des politiques, des mesures et des solutions qui moderniseront l'agriculture et amèneront la transformation rurale en vue de remédier aux vulnérabilités de nos économies et d'améliorer les moyens de subsistance de nos populations face aux risques et aux chocs multiples, y compris ceux qui ont une incidence sur le commerce mondial et se répercutent de manière sensible sur nos économies;
  - iv. *donner la priorité* à des initiatives de redressement inclusives et résilientes et les *mettre en œuvre*, notamment par l'instauration et le maintien de conditions propices à la création d'entreprises et d'emplois de qualité pour les jeunes et les femmes par le truchement de partenariats public-privé;
  - v. *donner suite* au débat de la présente Conférence portant sur des sujets spécifiques qui relèvent de la Plateforme du CSA dont le thème est «Placer les femmes, les jeunes et les pauvres au cœur de systèmes agroalimentaires inclusifs» ainsi qu'au lancement des Directives à l'intention des jeunes sur l'investissement dans les systèmes agroalimentaires en Afrique;
  - vi. *participer activement* aux processus et aux structures de la Zone de libre-échange continentale africaine, en gardant à l'esprit qu'il s'agit de donner une impulsion supplémentaire au commerce intrarégional des produits alimentaires, de se saisir des possibilités d'investissement et d'échange utiles à la transformation des systèmes agroalimentaires, d'instaurer et de renforcer des mesures incitatives aux politiques inclusives et transformatrices en matière de genre, à la coordination

multisectorielle et à l'établissement de partenariats dans les systèmes agroalimentaires propres à faciliter l'accès des Membres de la FAO aux ressources naturelles, productives et financières et à ouvrir des perspectives d'emplois décentes, tout en sauvegardant les droits des peuples autochtones;

- vii. *adopter et mettre en œuvre* des approches multisectorielles, telle la plateforme «Une seule santé», abordant ainsi la transformation des systèmes agroalimentaires de manière globale, intégrée et coordonnée, en reconnaissant les centres africains de prévention et de lutte contre les maladies des Membres de la FAO, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine, l'organisme africain de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments en cours de création, et les Communautés économiques régionales comme mécanismes continentaux de la politique «Une seule santé» et de sa coordination, et en accueillant l'Alliance quadripartite que composent la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans l'approche «Une seule santé»;
- viii. *appuyer* des actions et des investissements concertés à tous les niveaux, en s'emparant des possibilités qu'offre la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030 et en s'appuyant sur les initiatives pertinentes que sont la Grande Muraille verte et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100);
- ix. *accélérer* le rythme des mesures concrètes s'attaquant aux effets du changement climatique, ces derniers constituant un péril majeur pour la région Afrique, en capitalisant sur les prochaines COP 27 de la CCNUCC et COP 15 de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, qui seront accueillies par deux pays africains, l'Égypte et la Côte d'Ivoire respectivement, et en se ralliant derrière les pays hôtes afin de mobiliser un appui maximal visant le succès de ces réunions pour le bien de l'Afrique et du monde;

k. **Encourageons la FAO** à:

- i. *promouvoir* les plateformes multipartites et multisectorielles, telle la plateforme technique régionale sur les politiques et les pratiques agricoles communes lancée lors de cette conférence, afin de faciliter et de renforcer les dialogues destinés à accroître les investissements, l'échange d'expériences et l'innovation en vue du développement de systèmes agroalimentaires durables, en renforçant également, et de manière inclusive, les plateformes de coordination et de gouvernance de la politique «Une seule santé» aux échelons national, sous-régional et régional;
- ii. *faire preuve d'une plus ferme intention*, dans sa stratégie en matière de science et d'innovation, de faire cas des spécificités des contextes locaux et des disparités entre pays de la région, de faciliter l'accès et les transferts de technologies et l'échange de connaissances, en veillant particulièrement au respect des droits de propriété intellectuelle, de capitaliser sur les savoirs locaux, tout en accordant une attention particulière au rôle des petits producteurs, des femmes et des jeunes, et d'envisager des indicateurs de suivi et de performance propres à l'Afrique;
- iii. *continuer d'aider* les gouvernements, et les autres parties prenantes compétentes, à renforcer les capacités s'agissant d'innovation dans toutes ses dimensions, y compris en promouvant et en adoptant de nouvelles technologies, pratiques, politiques et institutions en soutien à l'agriculture et en accompagnement de la transformation des systèmes alimentaires, et s'agissant de mécanismes novateurs de financement et de partage des risques;
- iv. *une plus ferme intention aussi*, dans sa Stratégie relative au changement climatique, sur la manière de tirer parti du mandat, des rôles et de l'avantage comparatif de la FAO à l'appui de l'apprentissage et de l'échange entre les pays de la région, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral, et dans le monde, s'agissant des faits nouveaux en matière d'innovations, de technologies et de partenariats intéressant la résilience climatique, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, et en vue d'étendre l'adoption de ces mesures par un accès

facilité au financement de l'action climatique et la communication d'orientations dans le cadre de divers processus, telle l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture;

- v. *continuer d'aider* les Membres, les communautés économiques de la région et les organes de l'Union africaine à accroître les investissements dans l'agriculture et le commerce des produits agricoles en améliorant les politiques, en renforçant les capacités et en facilitant l'échange d'expérience sur les pratiques optimales, tout en intensifiant son appui technique et son aide à la mobilisation des ressources, y compris par le biais de fonds verticaux (par exemple le Fonds vert pour le climat [FVC] et le Fonds pour l'environnement mondial [FEM], entre autres), afin de formuler et de mettre en œuvre des programmes d'investissement de grande échelle en Afrique, qui contribuent à une transformation plus efficace, plus inclusive, plus résiliente et plus durable des systèmes agroalimentaires;
  - vi. *utiliser* la plateforme du thème de l'Union africaine pour l'année 2022: «Renforcer la résilience en matière de nutrition et de sécurité alimentaire sur le continent africain: Renforcement des systèmes agroalimentaires, des systèmes de santé et de protection sociale pour l'accélération du développement du capital humain, social et économique», afin d'étoffer le plaidoyer en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique;
  - vii. *renforcer* l'Initiative Main dans la main en Afrique, en visant à l'étendre à tous les pays et à mobiliser les partenariats et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;
  - viii. *continuer* de fournir son appui à ses États Membres africains, à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD) s'agissant de l'amélioration, dans le sens d'une plus grande harmonisation, du mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, y compris l'élaboration d'indicateurs, appliqué aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo (tableau de bord reposant sur la collecte et l'analyse des données, la structure des rapports, et le rapport d'examen biennal);
  - ix. *définir, organiser et diffuser ou transférer* les bonnes pratiques dans les domaines des Quatre améliorations, et dans d'autres domaines, aux pays où cette activité est pertinente d'un point de vue écologique et économique;
  - x. *rationaliser*, dans l'ensemble de ses Bureaux sous-régionaux en Afrique, le processus donnant suite aux conférences régionales pour l'Afrique;
- l. **Appelons** nos partenaires à soutenir nos efforts par une augmentation des investissements, concomitante à l'intensification de nos propres efforts de transformation des systèmes agroalimentaires consistant à mettre en œuvre les quatre améliorations à l'appui du Programme 2030, de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, et ce, en consonance avec les mesures donnant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le plan de déploiement post-Sommet de la position commune africaine et en particulier les conclusions des dialogues nationaux dans les différents pays;
- m. **Exprimons** notre gratitude au Gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour ses initiatives et son rôle de chef de file à l'appui du Fonds fiduciaire africain de solidarité (ASTF);
- n. **Exprimons en outre** nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement de la République de Guinée équatoriale pour avoir accueilli la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et pour son excellente organisation à Malabo;



- o. **Invitons** le Groupe africain des représentants permanents auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, le Secrétariat de la Conférence régionale pour l’Afrique et la Présidente de la trente-deuxième session de la Conférence régionale pour l’Afrique à se consulter en vue d’une décision définitive sur le thème de la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l’Afrique, qui se tiendra au Maroc en 2024.

**Malabo (Guinée équatoriale), le 14 avril 2022**